Direction du Logement et de l'Habitat

2019 DLH 228 – Renouvellement des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLA-I, et PLUS à contracter par la RIVP finançant la construction de 20 logements sociaux 19 à 25, rue Boissonade (14e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2016 DLH 399, des garanties de la Ville de Paris avaient été accordées pour des emprunts PLAI et PLUS visant la construction de 20 logements sociaux 19 à 25, rue Boissonade (14e). Conformément à la délibération, ceux-ci devaient être souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans un délai de deux ans, mais les contrats n'ont pas pu être émis, en raison de divers aléas de procédure.

Pour mémoire, le coût global de l'opération évalué à 7.290.266 euros, dont 5.831.128 euros pour la partie logements (4.495 euros/m² de surface utile), devait être couvert en partie par des prêts PLAI et PLUS d'un montant total de 3.846.717 €.

La RIVP sollicite donc le maintien de la garantie de la Ville de Paris pour ces emprunts afin de pouvoir les souscrire et mettre en œuvre le programme de construction des 20 logements PLAI et PLUS tel qu'envisagé en 2016.

Je vous propose en conséquence de renouveler la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLA-I et PLUS à contracter par la RIVP auprès de la Banque des Territoires pour un montant total de 3.846.717 €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris